

Règlement complet du jeu web ELECTROLUX

« LES CLEAN DAYS »

JEU ELECTROLUX 100% GAGNANT AVEC TIRAGE AU SORT

Opération 13609

ARTICLE 1 - Société organisatrice

La société ELECTROLUX FRANCE SAS - Division LDA située au 43, Avenue Félix Louat, 60 300 Senlis, est désignée ci-après comme «la Société Organisatrice», organise du 1er octobre au 15 novembre 2018 minuit inclus, un jeu web par instant gagnant avec tirage au sort intitulé, « LES CLEAN DAYS » (ci-après le « Jeu »).

ARTICLE 2 - Public autorisé à participer au Jeu

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique, majeure, résidant en France métropolitaine (Corse comprise) et Monaco à l'exclusion du personnel de la Société Organisatrice et des membres de leurs familles, du personnel des sociétés prestataires de services et de leurs éventuels sous-traitants sur cette opération ainsi que les membres de leurs familles.

La participation au Jeu d'un mineur est soumise à l'autorisation de ses parents/représentants légaux. Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de vérifier la réalité de cette autorisation. A défaut pour le participant de pouvoir en justifier, sa participation au Jeu sera annulée.

La société se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité et l'adresse postale des participants.

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de dotations.

ARTICLE 3 - Supports de communication sur le Jeu

Ce Jeu est annoncé sur Internet, en magasin et dans les prospectus des enseignes participantes en France métropolitaine (Corse Comprise). Ce Jeu est accessible en vous connectant sur le site www.electrolux.fr rubrique consulter nos offres (sur la page d'accueil du site).

ARTICLE 4 - Modalités de participation au Jeu

4.1 - Pour jouer, les participants doivent :

- Se connecter sur le site Internet www.electrolux.fr rubrique consulter nos offres (sur la page d'accueil du site), entre le 01/10/2018 et le 15/11/2018.

- S'enregistrer et compléter intégralement le formulaire de participation (Civilité, nom, prénom, adresse mail adresse postale, numéro de téléphone) pour pouvoir participer au Jeu « LES CLEAN DAYS ».

Tous les participants sont automatiquement inscrits au tirage au sort qui aura lieu en fin d'opération, soit au plus tard le 30/11/2018, pour déterminer le gagnant du voyage en Scandinavie auquel il pourra convier jusqu'à 7 personnes de son choix (en fonction du nombre de participants – voir modalités ci-après), d'une valeur pouvant aller jusqu'à 20 000€.

ARTICLE 5 - Dotations par instants gagnants ouverts

- 46 offres de remboursement de 100% remboursé à valoir sur l'achat d'un aspirateur ELECTROLUX parmi une sélection de produits*(soit une par jour)

- 1000 offres de remboursement de 50% remboursé à valoir sur l'achat d'un aspirateur ELECTROLUX parmi une sélection de produits*

Les participants qui ne gagneront pas une de ces deux dotations remporteront une offre de remboursement de 10% remboursé à valoir sur l'achat d'un aspirateur ELECTROLUX parmi une sélection de produits*.

*Les produits éligibles à l'offre de remboursement sont les suivants :

- 3 références Gamme SilentPerformer : ESP74DB - ESP74GREEN - ESP754BD
- 4 références Gamme UltraSilencer ZEN : EUS8GREEN - EUS83SB - EUS85BR - EUS8ALRGY

- 4 références Gamme Pure D9 : PD91-4DB / PD91-GREEN / PD91-8SSM / PD91-ALRG2
- 7 références Gamme Ergorapido : EER73IGM - EER73DB - EER75STM - EER7GREEN -
ERR77SSM - EER77MBM - EER7ANIMAL

Dans tous les cas, les dotations ne pourront être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation.

*Si la validation de sa participation est enregistrée (après l'inscription des coordonnées sur le site) lors d'un instant gagnant, le participant remporte la dotation affectée à cet instant-gagnant. Si aucun participant ne valide sa participation lors de cet instant gagnant, le premier participant ayant validé sa participation après l'instant gagnant remporte la dotation affectée à cet instant gagnant. Dans le cas où aucune participation n'aurait été enregistrée entre deux instants gagnants, la dotation du premier instant gagnant est reportée à l'instant gagnant suivant.

- Lot par Tirage au sort à la fin du jeu parmi les inscrits :

A l'issue du Jeu, soit au plus tard le 30 novembre 2018, aura lieu un tirage au sort parmi les participants inscrits via le formulaire de participation mentionné à l'article 4 ci-avant par lequel 1 participant se verra attribuer un voyage en Scandinavie auquel il pourra convier jusqu'à 7 personnes de son choix (en fonction du nombre de participants – voir modalités ci-après), d'une valeur pouvant aller jusqu'à 20 000€.

Une jauge sociale est mise en place pour déterminer le nombre de personnes pouvant participer au voyage.

Des personnes supplémentaires pourront participer au voyage tous les 2500 inscrits, jusqu'à atteinte de 7 personnes supplémentaires (en plus du gagnant du tirage au sort) selon les modalités suivantes :

- Jusqu'à 2499 inscrits, le gagnant du tirage au sort ne pourra pas convier de personnes supplémentaires ;
- Entre 2500 et 4999 inscrits, le gagnant pourra convier 2 personnes de son choix ;
- Entre 5000 et 7499 inscrits, le gagnant pourra convier 4 personnes de son choix ;
- Entre 7500 et 9999 inscrits, le gagnant pourra convier 6 personnes de son choix ;
- Au-delà de 10.000 inscrits, la gagnant pourra convier 7 personnes de son choix.

Cette jauge est actualisée en temps réel et visible sur le site www.electrolux.fr rubrique consulter nos offres (sur la page d'accueil du site).

La participation au jeu est limitée à une par personne (même nom, même email ou même adresse).

La participation au tirage au sort est limitée à une par personne.

ARTICLE 6 - Réception des dotations

Offres de remboursement de 100%, 50% ou 10% sur les produits ELECTROLUX aspirateurs
Les gagnants recevront directement leur dotation par mail, sur l'adresse email renseignée lors de leur inscription. Les gagnants pourront bénéficier de leur remboursement en suivant les indications présentes sur le mail. Les preuves d'achat demandées dans le cadre du traitement de l'offre de remboursement devront être envoyées dans les 15 jours suivants la date de participation au jeu à l'adresse suivante : LES CLEAN DAYS, OPERATION – 13609, 13766 AIX EN PROVENCE CEDEX 3

Les participants ne pourront demander à obtenir une autre dotation ou toute autre contrepartie en espèce (totale ou partielle) ou équivalent à la place de leur dotation proposée. La dotation est nominative et ne pourra être attribuée à une autre personne que les gagnants. Si deux instants gagnants ou plus sont déclenchés par un même participant, seule une dotation sera attribuée.

Voyage en Scandinavie :

Le gagnant du tirage au sort sera prévenu dans le mois suivant le tirage au sort, par courrier et/ou email et/ou téléphone au numéro ou adresse mail indiqués au moment de sa participation, et sera informé des modalités d'obtention de sa dotation.

Si le gagnant ne peut être joint ou s'il ne répond pas aux messages qui lui seront laissés au bout de 15 jours, sa dotation pourra être attribuée à un suppléant.

ARTICLE 7 - Litiges - Loi applicable

La société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou à en modifier les conditions ou les dates. Sa responsabilité ne pourrait être engagée de ce fait.

Il ne sera répondu à aucune demande (écrite ou téléphonique) concernant l'interprétation ou l'application du règlement concernant les modalités ou mécanismes du jeu, ou concernant les gagnants.

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par écrit et adressée à LES CLEAN DAYS,
OPERATION – 13609, 13766 AIX EN PROVENCE CEDEX 3

La demande devra impérativement comporter le nom du Jeu, la date précise de participation du Jeu, les coordonnées complètes du participant et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou réclamation ne sera pris en compte.

Les contestations et réclamations écrites ne seront plus prises en compte par la Société Organisatrice passé un délai de un mois après la clôture du Jeu.

Le présent règlement est régi par la loi française.

ARTICLE 8 - Données Personnelles

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique par ELECTROLUX France SAS - Division LDA, responsable de traitement, domiciliée 43, Avenue Félix Louat, 60 300 Senlis.

Les données collectées dans le cadre du jeu sont indispensables à ce traitement et sont destinées aux services habilités de ELECTROLUX France SAS – Division LDA . Les données collectées dans le cadre du jeu seront conservées pendant une durée de un an à compter de la clôture de l'opération.

Les données font l'objet d'une saisie par un prestataire au Maroc. Ce pays situé hors UE, le transfert est encadré par les clauses contractuelles types de la Commission européenne, afin de garantir un niveau de protection suffisant des données personnelles. Vous pouvez en obtenir une copie en vous adressant à hcd_comite_securite@highco-data.fr.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification, d'effacement et à la limitation du traitement sur les informations qui vous concernent, d'un droit d'opposition à la portabilité, à la prospection ou pour motif légitime, d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre mort en vous adressant au service consommateur ELECTROLUX France - Division LDA: 43, Avenue Félix Louat, 60 300 Senlis, accompagné de la copie d'un titre d'identité portant votre signature.

ARTICLE 9 - Responsabilités

La société Organisatrice se réserve le droit de modifier, reporter, compléter ou annuler sans préavis tout ou partie de ce Jeu. Elle ne saura être tenue responsable et aucune indemnisation ne pourra être réclamée à ce titre.

La Société Organisatrice ne saurait non plus être tenue pour responsable des dysfonctionnements des réseaux de télécommunication ou des services postaux entravant le bon déroulement du Jeu. De plus, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de la qualité de l'équipement des participants, ni de la qualité de leur mode d'accès qui pourraient avoir des répercussions sur le délai d'acheminement des réponses. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée si les participations au Jeu n'ont pas été enregistrées ou sont impossibles à vérifier ou à décrypter.

La Société Organisatrice se réserve également le droit de proroger le présent Jeu, pour quelque raison que ce soit, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait et sans que le participant ne puisse prétendre à une indemnisation à quelque titre que ce soit.

La Société Organisatrice se réserve le droit, à l'encontre de toute personne qui altérerait le déroulement du Jeu et affecterait l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité, ou le bon déroulement du Jeu, de bloquer temporairement ou définitivement, totalement ou partiellement, la possibilité qui lui est donnée de participer au Jeu, de ne pas lui attribuer les éventuelles dotations qu'il aurait gagné et le cas échéant, se réserve le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

ARTICLE 10 - Respect des règles du Jeu

La participation à ce Jeu implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement y compris ses avenants éventuels, la renonciation à tout recours concernant les conditions d'organisation et le déroulement du Jeu, ses résultats et l'attribution des dotations.

ARTICLE 11 - Demande de Règlement

Le règlement complet du Jeu y compris ses avenants éventuels sont déposés auprès de la SCP AIX-JUR'ISTRES, Huissiers de Justice associés à 13100 AIX-EN-PROVENCE - Immeuble "Le Grassi" - Impasse Grassi.

Le règlement est disponible sur simple demande écrite au plus tard le 01/12/2018 (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse du Jeu :

LES CLEAN DAYS OPERATION – 13609 - 13766 AIX EN PROVENCE CEDEX 3

ARTICLE 12 - Droits de propriété intellectuelle et industrielle

Conformément à la législation relative aux droits de propriété littéraire et artistique aux droits voisins et aux droits de propriété industrielle, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le présent Jeu sont strictement interdites. Toutes les marques ou noms de produits cités dans le Jeu sont des marques déposées appartenant à leur propriétaire respectif.